



**FEUILLET DU
NOUVEL
ARRIVANT**

ASSOCIATION

« LA VOIE DU LOTUS »

L'ASSOCIATION

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, rattachée au centre de bouddhisme tibétain « Paldenshangpa La Boulaye » en Bourgogne, siège français de la lignée Shangpa.

Son objectif

Rassembler des personnes désireuses de découvrir l'art religieux bouddhiste ainsi que d'étudier et pratiquer le bouddhisme tibétain sous la guidance d'un lama enseignant

Les enseignements

Les enseignements sont dispensés par un lama enseignant désigné par le directeur spirituel du centre de La Boulaye qui organise l'orientation spirituelle des élèves.

Le lieu de pratique

L'association ne possède pas d'infrastructures propres, elle organise donc les enseignements et la pratique dans des salles prêtées ou louées.

Le calendrier

Le calendrier des enseignements est consultable sur le site de l'association (voir coordonnées).

Les coordonnées

✉ La Voie du Lotus – 2, Allée du Pressoir – 54510 ART-SUR-MEURTHE

☎ 07 61 14 99 47

@ associationlavoiedulotus@gmail.com

🌐 <http://lavoiedulotus.jimdo.com/>

Les frais d'adhésion et de session

L'adhésion s'élève à 50€ pour l'année.

Des frais de session sont demandés afin de couvrir les dépenses liées aux voyages du lama enseignant et à la location de la salle accueillant les participants. Ils s'élèvent à :

- 15€ pour une journée,
- 25€ pour un week-end,
- 5€ pour un enseignement d'essai.

Les dons au lama

Le lama enseignant n'est pas rétribué pour l'enseignement dispensé. Il est donc de coutume d'être généreux et de le remercier par des dons individuels.

Ces dons sont déductibles des impôts.

LES REGLES DE BIENSEANCE

Rappel du règlement intérieur : « Le lama étant un porteur du Dharma, les adhérents doivent adopter un comportement respectueux envers sa personne, qu'il soit ou non présent. Il en est de même pour la salle de pratique considérée durant toute la durée de

l'enseignement comme un lieu sacré et pour les objets rituels en général. »

Le respect du lama est en effet une valeur centrale de notre association.

Faire preuve d'humilité et de respect dans ces conditions est déjà pratiquer.

En présence du lama

L'adhérent doit :

- Saluer le lama en joignant les mains et en se prosternant légèrement devant lui avant de le saluer à la manière occidentale,
- vouvoyer systématiquement le lama,
- maîtriser ses émotions devant le lama,
- contourner systématiquement le lama par la droite (sens des aiguilles d'une montre),
- contourner les effets du lama par la droite et ne pas les enjamber,
- Porter une tenue décente (éviter si possible toute partie du corps dénudée sinon prendre soin d'éviter les shorts, les jupes, les décolletés ou les tee-shirts trop courts),
- couvrir ses jambes avec une pièce de tissu durant l'enseignement et ne pas les étendre devant le lama,
- ne pas se lever de table ou du coussin après le lama, ceci est considéré comme une impolitesse liée à un manque d'humilité.

En présence d'objets rituels

L'adhérent doit :

- contourner systématiquement l'objet rituel par la droite,
- contourner un objet rituel et ne pas l'enjamber,
- protéger un objet rituel et ne pas le poser directement au sol ou sur son siège,
- poser délicatement et avec respect un objet rituel et ne pas le jeter négligemment,
- respecter un objet rituel appartenant à une autre personne en ne le touchant pas sans autorisation,
- ne pas humidifier ses doigts de salive pour tourner les pages d'un livre sacré.

Dans la salle de pratique

L'adhérent doit :

- se déchausser,
- installer ses effets de pratique en respectant les autres pratiquants,
- se prosterner devant l'autel ou à défaut le saluer,
- garder le silence ou à défaut s'exprimer à voix feutrée en dehors de l'enseignement,
- admirer les objets rituels posés ou accrochés sur les murs sans les toucher,
- ne pas réaliser d'opérations d'argent pour quel que motif que ce soit.